### A.T.E.L SKI REGLEMENT

*Le Ski du Mercredi est une activité extrascolaire. Ne dérangez pas les enseignants.*

*Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre les lundis et mardis soirs à partir de janvier, entre 17h30 et 18h30 au local de l'A.T.E.L. Tel. : 04.50.71.45.01*

• **PARTICIPATION aux SORTIES** •

**•** Nous informer impérativement de tout ***PROBLEME DE SANTE ou TROUBLE DU COMPORTEMENT*** *de votre enfant.* Tout problème non signalé à l’inscription entraînera *l’exclusion de l’enfant sans remboursement des cotisations ou du coût des sorties.*

• *Le MATERIEL PERSONNEL (hors ATEL) devra être en bon état et réglé par un spécialiste avant la première sortie.*

• *Le casque et la fiche de SECURITE sont obligatoires pour les enfants lors des sorties.*

*L’enfant qui se présente sans son casque ou sans sa fiche de sécurité au départ du car ne sera pas autorisé à participer à la sortie.*

**•** En cas de non-inscription aux trois premières sorties : l'enfant ne pourra être admis aux sorties restantes (pour des raisons bien évidentes de niveau).

• En cas de sortie annulée par l’A.T.E.L : ***l'inscription est automatiquement reportée à la sortie suivante***.

• En cas de sortie non effectuée par l'enfant alors qu'il était inscrit :il n'y aura ***ni report*** de l'inscription**, *ni remboursement*.**

**• ORGANISATION DE LA SORTIE DU MERCREDI •**

Pour des raisons de commodité et de sécurité, il est demandé aux parents de stationner leurs voitures loin du car et d'aider les bénévoles de l'association à charger et décharger les skis.

***HEURES DE PRESENCE*** *:*

 **• *1°) DEPART*** **: les enfants** doivent **impérativement** être à **11H15** au lieu de rendez-vous fixé.

• ***2°) RETOUR* :** l'arrivée des cars se situe entre **17H45 et 18H00**.

Aucun enfant ne sera autorisé à regagner seul son domicile. En conséquence, nous vous demandons ***d'être à l'heure indiquée et de respecter ainsi le travail des bénévoles.***

* Je m’engage à respecter les décisions prises par les encadrants concernant le groupe le mieux adapté au niveau de mon (mes) enfants(s).
* Je reconnais avoir reçu un exemplaire personnel de ce règlement et avoir été informé(e) de la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire.

J’accepte que des photos de mon (mes) enfant(s) prises lors des sorties soient diffusées dans la presse locale, insérées sur la plaquette de l’association, ou affichées dans le local de l’ATEL **OUI - NON**

## Date et Signature obligatoires précédées de la mention " Lu et approuvé ".

Fait le : ………………………………